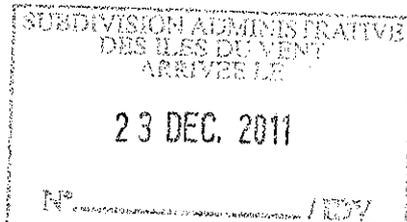




Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TAHITIREPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité**EXTRAIT DU REGISTRE  
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N° 125/2011  
DU 21 DECEMBRE 2011***Autorisant le transfert de  
l'exploitation de l'éclairage  
public de l'Avenue Général de  
Gaulle à la Commune de Pirae***L'an deux mille onze, le vingt et un du mois de décembre à dix sept heures vingt minutes,**Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

**Madame Elisa YAO THAM SAO et Monsieur William BENNETT**, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :

**13 décembre 2011**

Date d'affichage :

**13 décembre 2011****Résultats des votes**

Pour	<b>19</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>

**La délibération est adoptée à  
l'unanimité**Affichage du compte rendu du  
conseil municipal le**23 décembre 2011**Affichage de la présente  
délibération le :**27 DEC. 2011**

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	<i>Eliane LECHENE</i>
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William		X	
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey		X	<i>Georges PUCHON</i>
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
		<b>17</b>	<b>16</b>	<b>2</b>

## **DELIBERATION N° 125/2011 DU 21 DECEMBRE 2011**

### **Autorisant le transfert de l'exploitation de l'éclairage public de l'Avenue du Général de Gaulle à la commune de Pirae**

---

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;**

**Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU Le courrier n°6047/PR du 5 octobre 2011, du président du Pays ;
- VU Le projet de convention organisant le transfert de l'exploitation de l'éclairage public de l'Avenue du Général de Gaulle à la commune de Pirae ;

Après en avoir délibéré  
en sa séance du 21/12/2011

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

VOTANTS	<b>19</b>
POUR	<b>19</b>
CONTRE	<b>0</b>
ABSTENTION	<b>0</b>

**ADOPTE :**

- Article 1<sup>er</sup>.** - Le transfert par le Pays à la Commune de Pirae de l'exploitation, de la maintenance et de l'entretien des installations d'éclairage public de l'Avenue du Général de Gaulle est accepté à compter de la signature de la convention. Les dépenses afférentes à cette prise en charge seront effectuées sur le budget général de la commune.
- Article 2.** - Le maire est autorisé à signer la convention relative à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations d'éclairage public de l'Avenue du Général de Gaulle réalisées par le Pays sous réserve que l'audit de conformité et l'état des lieux soient réalisés au préalable et annexés à la présente convention.
- Article 3.** - La présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout ou besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

**Extrait certifié conforme au Registre des délibérations**

Le Maire



**Béatrice VERNAUDON**

Acte rendu exécutoire  
après envoi à la Subdivision administrative

**23 DEC. 2011**

Le.....

et publication du .....**27 DEC. 2011**

Le Maire,



**Béatrice VERNAUDON**